

Réunion de la commission locale de l'eau

- 11 septembre 2024 -

- Point d'étape sur la démarche SAGE Mayenne Eau Cap 2070
 - ▶ Feuille de route

- Informations diverses :
 - ▶ Présentation de la plaquette sur les économies d'eau dans les élevages en Mayenne
 - ▶ Ecourues
 - ▶ Jussie
 - ▶ Suivi des étiages en Mayenne
 - ▶ Observatoire du SAGE Mayenne
 - ▶ Proposition d'un Rendez-vous du SAGE Mayenne

- Dossier pour avis

*Démarche
SAGE Mayenne Eau Cap 2070*

Rappel

- Décembre 2021 : la CLE engage une démarche de gestion quantitative (SAGE Mayenne Eau Cap 2070)
- Décembre 2023 : la CLE officialise son engagement pour mettre en place un PTGE sur le territoire du SAGE Mayenne
- Pour rappel un PTGE (**Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau**) est programme d'actions co-construit, qui engage l'ensemble des usagers du territoire, et qui permet d'atteindre dans la durée un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, et en anticipant le changement climatique.
- La démarche PTGE alimentera la révision du SAGE sur le volet quantitatif.

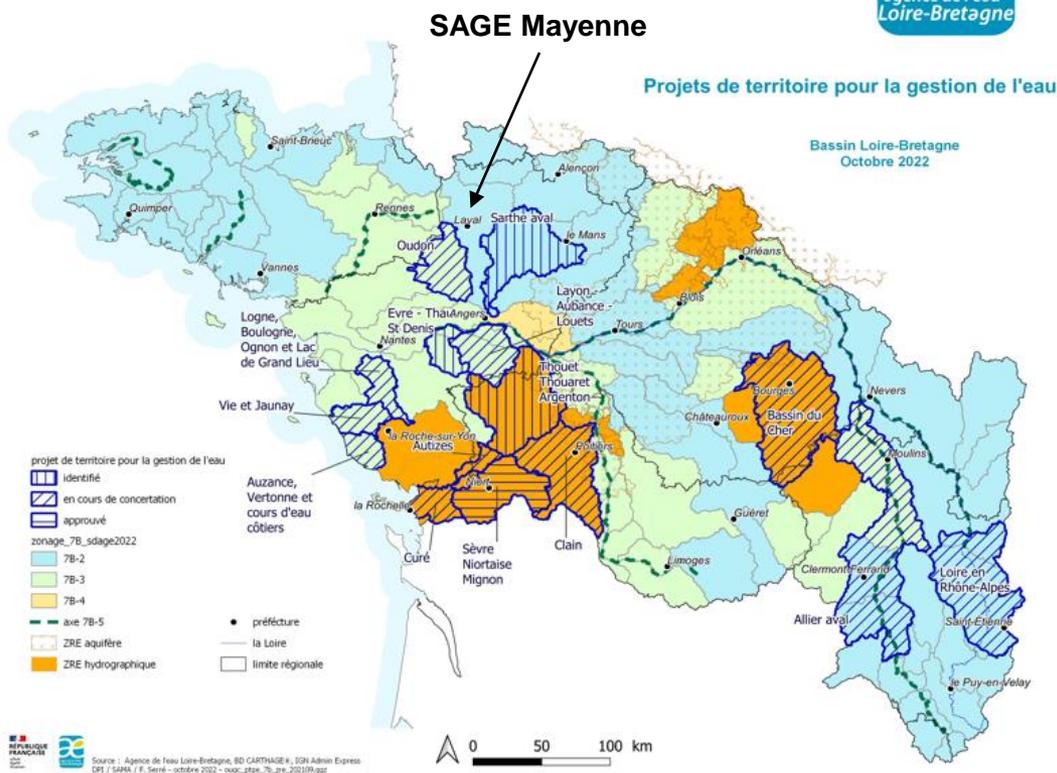
La feuille de route permet de formuler les objectifs et principes de la démarche PTGE, des modalités de sa gouvernance, ainsi que son calendrier.

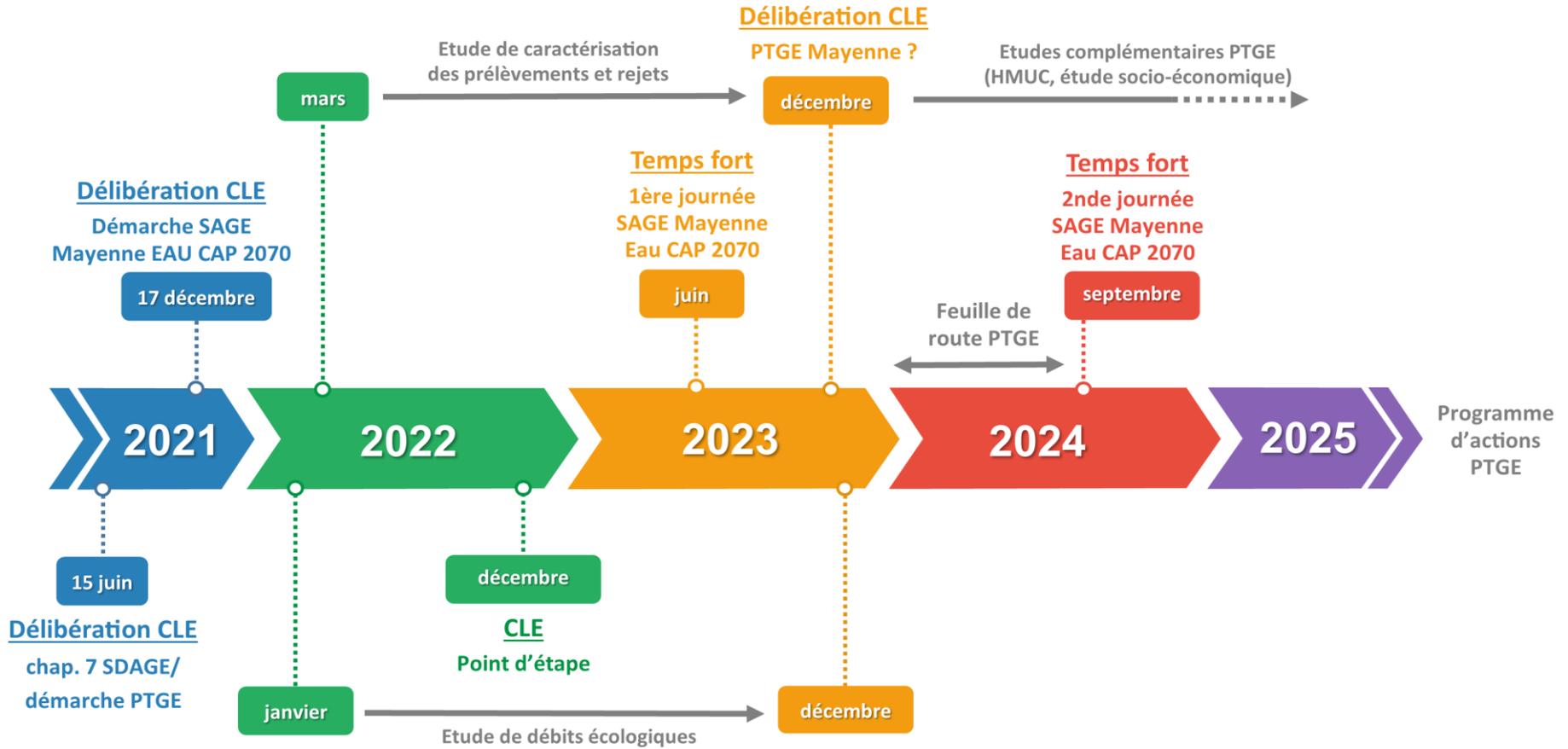
Situation sur le bassin Loire-Bretagne en octobre 2022

L'agence de l'eau accompagne les territoires s'engageant dans des **Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)**

15 PTGE recensés sur le bassin Loire-Bretagne

- 1 PTGE approuvé en ZRE : Sèvre-Niortaise Mignon (79)
- 5 PTGE en cours de concertation en ZRE
- 9 PTGE en cours de concertation hors ZRE sur des territoires en tension





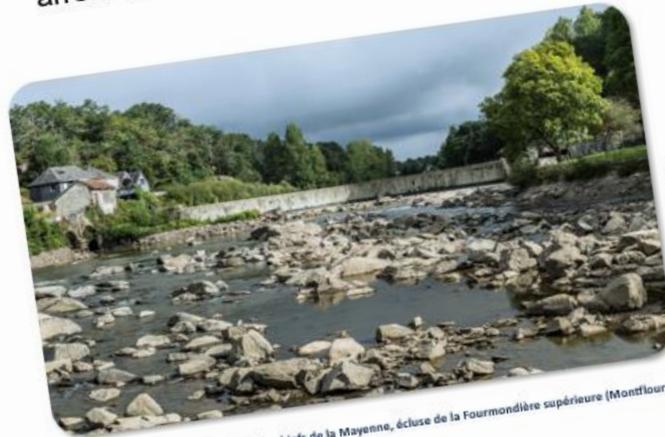
Structuration de la feuille de route du PTGE



SAGE MAYENNE EAU CAP 2070

Feuille de route pour l'élaboration d'un
Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
(PTGE) sur le territoire du SAGE Mayenne

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE,
arrêté en 2014, et de sa prochaine révision.



Chômage en septembre 2018 des biefs de la Mayenne, écluse de la Fourmondière supérieure (Montfours)

Document de travail
Version du 6 septembre 2024

I. Contexte de la démarche PTGE

- I.1 Qu'est-ce qu'un PTGE ?
- I.2 Objectif de la démarche sur le SAGE Mayenne
- I.3 Territoire concerné pour la démarche PTGE
- I.4 Démarches préexistantes sur le territoire du PTGE
- I.5 L'engagement du territoire dans la gestion quantitative
 - I.5.1 Programme ECOD'EAU de la cellule du SAGE Mayenne
 - I.5.2 Etude départementale de 2020
 - I.5.3 **Diagnostic quantitatif en cours**, débuté en 2022

II. Emergence de la démarche de PTGE sur le SAGE Mayenne (Phase 1)

- II.1 Périmètre concerné
- II.2 Structure porteuse
- II.3 **Pilotage du PTGE et gouvernance locale**

III. Etat des lieux – diagnostic de territoire via l'étude HMUC (Phase 2)

IV. Construction du programme d'actions (Phase 3)

- IV.1 **Co-construction du programme**
- IV.2 Intégration de la démarche à la révision du SAGE

V. Mise en œuvre du programme d'actions, suivi et évaluation (Phase 4)

VI. Modalité d'élaboration du PTGE

- VI.1 Engagements des partenaires
- VI.2 Moyens humains et financiers
- VI.3 **Durée et calendrier** de la démarche d'élaboration

Diagnostic quantitatif initié en 2022

Hydrologie

Hydrologie actuelle	■
Modélisation désinfluencée	■
Impact du changement climatique	■

Milieux

Débits écologiques	■
Débits écologiques avec prise en compte de l'hydrologie désinfluencée	■
Impact du changement climatique	■

Usages

Prélèvements/rejets	AEP (hors industrie & élevage)	Industrie	Elevage	Irrigation	Plan d'eau	STEP
Historique 2000-2020	■	■	■	■	■	■
Ventilation mensuelle	■	■	■	■	■	■
Impact du changement climatique	■	■	■	■	■	■

Climat

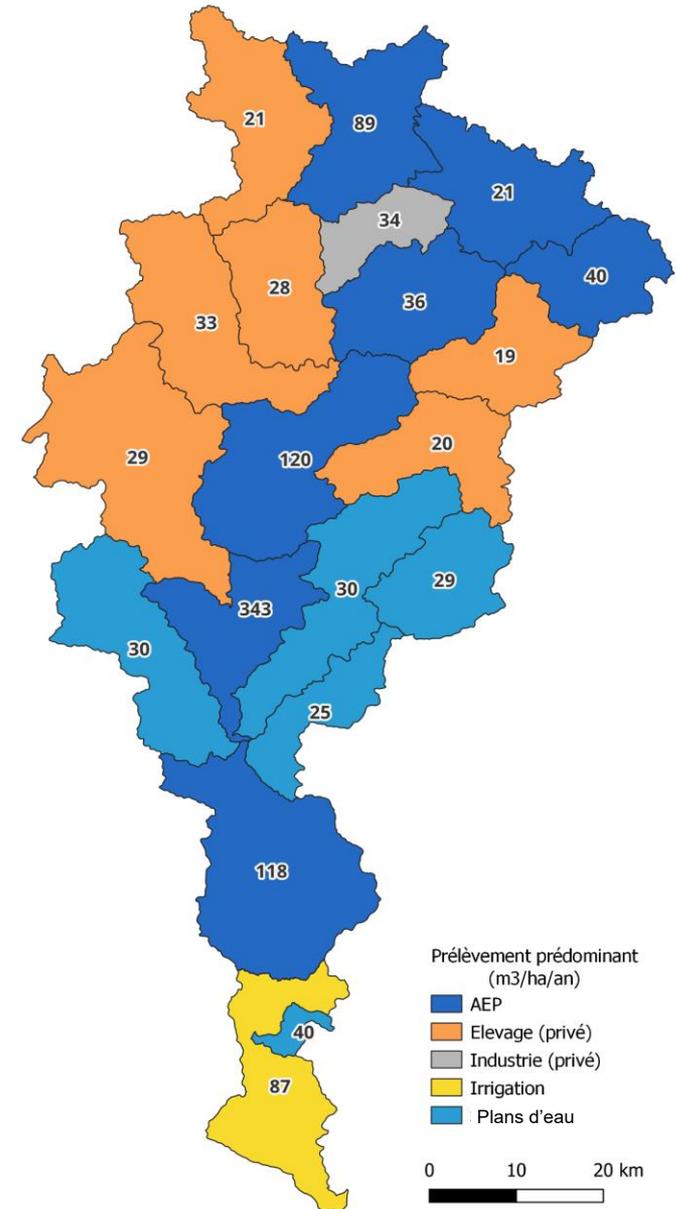
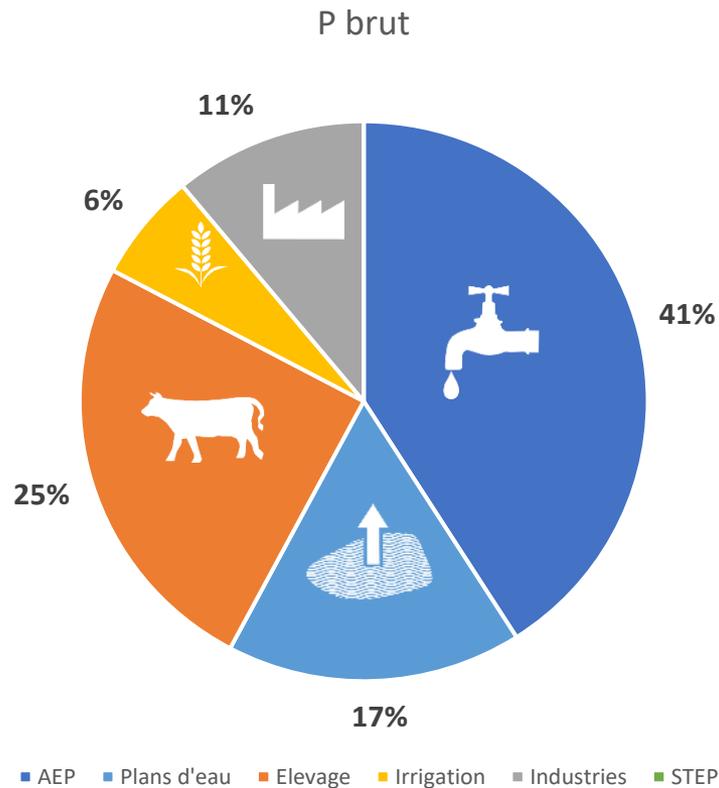
Climat passé	■
Projections climatiques	■

Finalisé ■
En cours ■
Non réalisé ■

Prélèvements annuels (bruts) moyens entre 1999 et 2020:

→ Total : $\approx 48 \text{ Mm}^3/\text{an}$ (dont \approx la moitié entre juin à sept.)

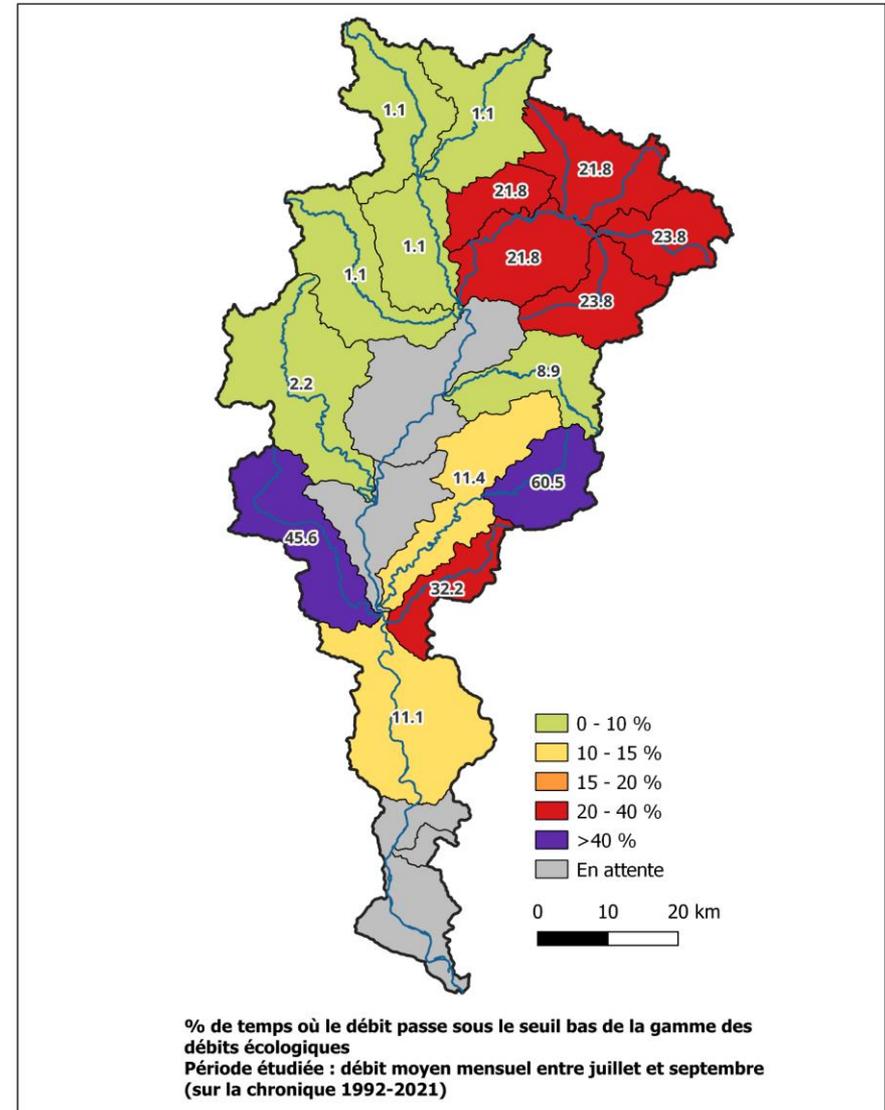
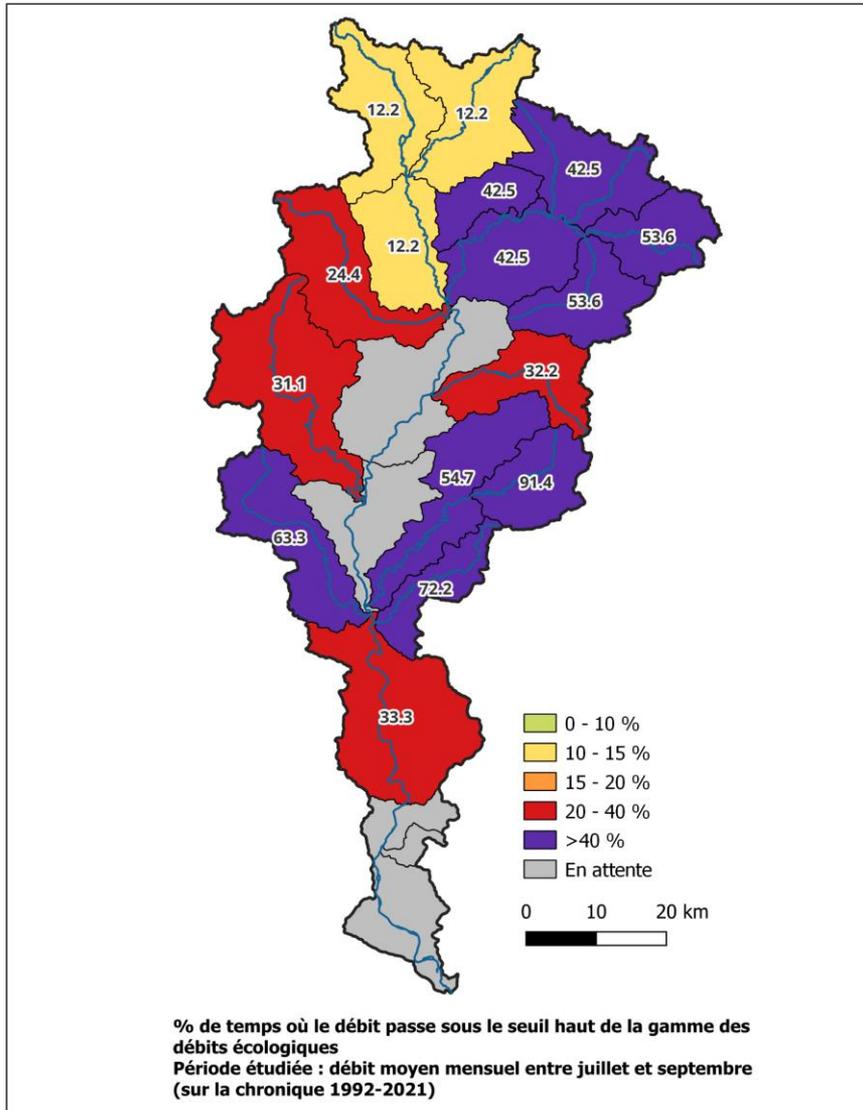
Travail décliné mensuellement pour tous les BV



Usage prédominant et volume spécifique en m³/ha

Exemples de résultats

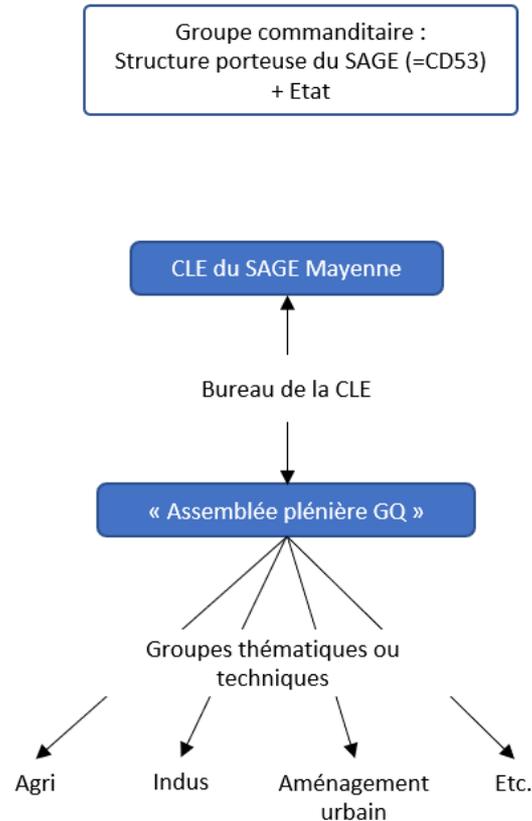
Fréquence de franchissement de la gamme de débits écologiques entre juillet et septembre



Gouvernance du PTGE

Instances et rôles attendus

Organisation



Rôle attendu

Conçoit l'organisation du processus et formalise les décisions sur son déroulement

CLE du SAGE Mayenne : cœur de la gouvernance PTGE, pouvoir de décision
 Valide les étapes d'avancement de la démarche
 Valide définitivement les résultats et conclusions des études

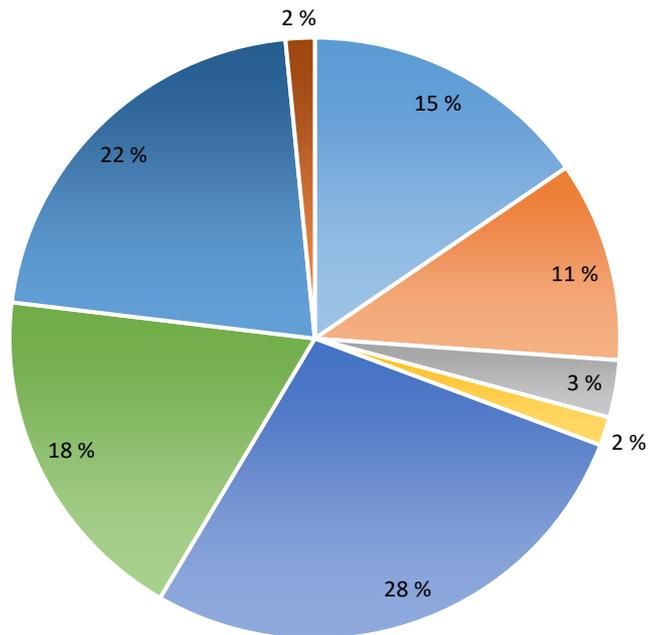
Prépare les propositions et les débats à engager en CLE/assemblée plénière

= **CLE élargie : consultation – aide à la décision pour la CLE**
 avis sur les phases intermédiaires et les résultats en amont des présentations en CLE

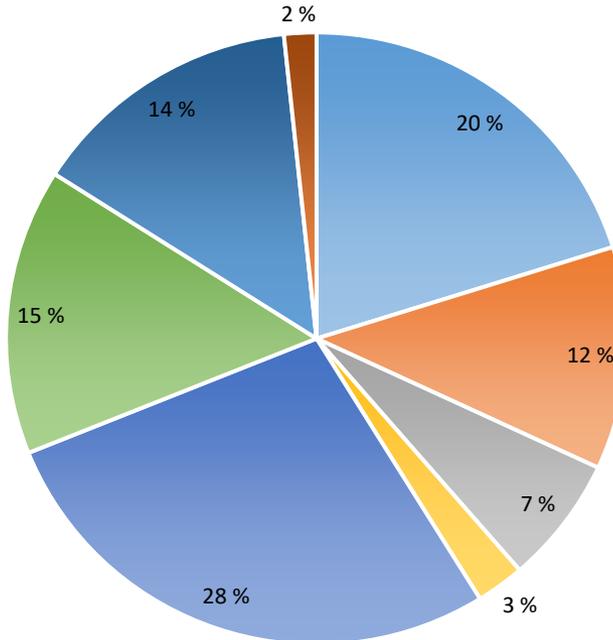
Suivi de manière spécifique de certaines thématiques et travail concret sur le contenu des études (étapes, méthodes, résultats...)
 - groupes sur une thématique précise associant élus et techniciens spécialistes du domaine
 - groupes techniques plus transversaux avec techniciens
 => Retour du travail des groupes à l'assemblée/bureau/CLE

Principe de composition de l'Assemblée PTGE proche de celle de la CLE en termes de représentation, validée lors de la CLE du 12 juin 2024

Composition de la CLE



Composition de l'Assemblée PTGE



- Eau potable
- Agriculture/foresterie
- Industries
- Loisir
- Milieux aquatiques et espaces naturels
- Etat
- Régions/départements/collectivités locales
- Plans d'eau

NB : composition légèrement modifiée par rapport à la CLE du 12 juin, due à une erreur dans le nombre de représentants des services de l'Etat

Composition par type de représentants de l'Assemblée plénière du PTGE

■ Représentants industries :

- ▶ **CCI Mayenne (CLE)**
- ▶ **Société SCHEMA (CLE)**
- ▶ CCI Pays de la Loire (technicien)
- ▶ CCI Normandie (technicien)
- ▶ CMA Pays de Loire (technicien)
- ▶ + UNICEM (élu)

6 membres :

- **2 membres de la CLE**
- + 3 autres membres
- + 1 nouveau membre

Pas de réponse après sollicitation :

- CAPEB
- LIGERIAA

■ Représentants agriculture/sylviculture :

- ▶ **CA 49 (CLE)**
- ▶ **CA 53 (CLE)**
- ▶ **CA 61 (CLE)**
- ▶ **Synd. propriétés privées rurales (CLE)**
- ▶ **CIVAM AD 53 (CLE)**
- ▶ **CIVAM Bio 53 (CLE)**
- ▶ **Synd. irrigants 53 (CLE)**
- ▶ CrA Pays de la Loire (technicien)
- ▶ CrA Normandie (technicien)
- ▶ + FRANSYLVA (élu)
- ▶ + Confédération Paysanne (élu)
- ▶ + réponse positive de la FDSEA après la CLE (élu)

11 membres :

- **7 membres de la CLE**
- + 2 autres membres
- + 2 nouveaux membres

Pas de réponse après sollicitation :

- Coordination Rurale
- JA

Composition par type de représentants de l'Assemblée plénière du PTGE

■ Loisirs :

- ▶ **Comité canoë-kayak 53 (CLE)**
- ▶ Mayenne tourisme (technicien)

2 membres :

- **1 membre de la CLE**
- + 1 autre membre

■ Plans d'eau :

- ▶ **Synd. exploitants plans d'eau (CLE)**
- ▶ Aquaculture avec SMIDAP (technicien)

2 membres :

- **1 membre de la CLE**
- + 1 autre membre

Composition par type de représentants de l'Assemblée plénière du PTGE

- Eau potable :
 - ▶ CR Pays-de-la-Loire (CLE)
 - ▶ CC du Bocage Mayennais (CLE)
 - ▶ CC de Laval agglo (CLE)
 - ▶ CC des Coëvrons (CLE)
 - ▶ CC de Flers agglo (CLE)
 - ▶ Syndicat d'eau de l'Anjou (CLE)
 - ▶ Syndicat d'eau du nord-ouest mayennais (CLE)
 - ▶ SIAEP de l'Anxure et de la Perche (CLE)
 - ▶ Synd. Domfront (CLE)
 - ▶ UFC que choisir (CLE)
 - ▶ SDE 61 (technicien)
 - ▶ SDEAU 50 (technicien)
 - ▶ SENOM/CCBM (technicien)
 - ▶ CC Ernée (technicien)
 - ▶ CC Mont des Avaloirs (technicien)
 - ▶ Laval agglo (1^{er} technicien)
 - ▶ Laval agglo (2nd technicien)
 - ▶ REC / 3C (technicien)
 - ▶ Ville de Mayenne (technicien)
 - ▶ CC Pays de Meslay Grez (élu)
 - ▶ CC Pays de Meslay Grez (technicien)
 - ▶ CC Pays de Craon (technicien)
 - ▶ CC Pays de Château-Gontier (technicien)
 - ▶ SEA Anjou (technicien)

24 membres :

- 10 membres de la CLE
- + 14 autres membres

Composition par type de représentants de l'Assemblée plénière du PTGE

■ Milieux aquatiques et espaces naturels

- ▶ **CC des Vallées du Haut Anjou (CLE)**
- ▶ **CC du Mont des Avaloirs (CLE)**
- ▶ **CC de Mayenne Communauté (CLE)**
- ▶ **CC de l'Ernée (CLE)**
- ▶ **CC du Pays de Château-Gontier (CLE)**
- ▶ **CC d'Andaine-Passais (CLE)**
- ▶ **Commune de la Ferté-Macé (CLE)**
- ▶ **PNR Normandie-Maine (CLE)**
- ▶ **Synd. JAVO (CLE 1^{er} représentant)**
- ▶ **Synd. JAVO (CLE 2nd représentant)**
- ▶ **Synd. de bassin de l'Ernée (CLE)**
- ▶ **Synd. SYBAMA (CLE)**
- ▶ **FDPPMA 49 (CLE)**
- ▶ **FDPPMA 53 (CLE)**
- ▶ **FDPPMA 61 (CLE)**
- ▶ **France Nature Environnement 49 (CLE)**

▶ **Mayenne Nature Environnement (CLE)**

- ▶ **CPIE Mayenne (CLE)**
- ▶ SMBVAR (technicien)
- ▶ SYBAMA (technicien)
- ▶ Synd. bassin de l'Ernée (technicien)
- ▶ CC Andaine-Passais (technicien)
- ▶ Synd. JAVO (technicien)
- ▶ FDPPMA 53 (technicien)
- ▶ FDPPMA 61 (technicien)
- ▶ FDPPMA 49 (technicien)
- ▶ CPIE 53 (technicien)
- ▶ Mayenne Nature Environnement (technicien)
- ▶ France Nature Environnement 49 (technicien)
- ▶ SAGE Oudon (technicien)
- ▶ Synd. Bassin de la Sarthe (technicien)
- ▶ SAGE Couesnon (technicien)
- ▶ Synd. bassin de la Sélune (technicien)

33 membres :

- **18 membres de la CLE**
- **+ 15 autres membres**

Composition par type de représentants de l'Assemblée plénière du PTGE

■ Services de l'Etat :

- ▶ **Préfet coordinateur de bassin Loire-Bretagne (CLE)**
- ▶ **Préfecture du 49 (CLE)**
- ▶ **Préfecture du 53 (CLE)**
- ▶ **Préfecture du 61 (CLE)**
- ▶ **OFB Pays-de-la-Loire (CLE)**
- ▶ **Agence de l'Eau Loire-Bretagne (CLE)**
- ▶ **DREAL des Pays-de-la-Loire (CLE)**
- ▶ **ARS des Pays-de-la-Loire (CLE)**
- ▶ **MISEN 49 (CLE)**
- ▶ **MISEN 53 1^{er} représentant (CLE)**
- ▶ **MISEN 53 2nd représentant (CLE)**
- ▶ **MISEN 61 (CLE)**
- ▶ Agence de l'Eau Loire-Bretagne (technicien) x2 membres
- ▶ DDTESPP (technicien)
- ▶ DREAL Centre Val de Loire (technicien)
- ▶ + DREAL ICPE (technicien)
- ▶ + DRAAF/SREFOB (technicien)

18 membres :

- **12 membres de la CLE**
- + 4 autres membres
- + 2 nouveaux membres

Composition par type de représentants de l'Assemblée plénière du PTGE

■ Représentants de collectivités non-affectés à un usage :

- ▶ **Région Bretagne (CLE)**
- ▶ **Région Normandie (CLE)**
- ▶ **Département 61 (CLE)**
- ▶ **Département 53 (CLE) x 2 membres**
- ▶ **Département 49 (CLE)**
- ▶ **Département 35 (CLE)**
- ▶ **Département 50 (CLE)**
- ▶ **Commune de Briollay (CLE)**
- ▶ **Commune de Barenton (CLE)**
- ▶ **Commune de Saint Calais du Désert (CLE)**
- ▶ **Commune déléguée des Deux Evailles (CLE)**
- ▶ **Commune de Saint Pierre la Cour (CLE)**
- ▶ **Domfront Tinchebray interco (CLE)**
- ▶ Département 49 (technicien)
- ▶ Région des Pays de la Loire (technicien)
- ▶ SYNERGIE (technicien)
- ▶ + SDIS (technicien)

18 membres :

- **14 membres de la CLE**
- **+ 3 autres membres**
- **+ 1 nouveau membre**

Co-construction du programme d'actions

Programme d'actions par ordre de priorité :

1. Privilégier les **solutions fondées sur la nature** ;
2. Poursuivre et renforcer le programme d'**actions « sans regret »** du SAGE ;
3. Contenir un volet de recherche de **sobriété** (en lien avec le Plan Eau et les orientations du bassin Loire-Bretagne) et d'optimisation des différents usages de l'eau au travers de changement de pratiques et de process :
 - **Partage des volumes prélevables entre les usages,**
 - **Répartition des volumes prélevables par sous-période,**
 - **Encadrement des volumes hivernaux si besoin,**
 - Limiter l'impact négatif des plans d'eau sur l'hydrologie,
 - Etude de la gestion collective de l'irrigation,
 - Etc.
4. Sécuriser **l'alimentation en eau potable** du territoire et limiter la dépendance à la rivière Mayenne
 - **Proposition de seuils de gestion de crise**
5. Sur le volet agricole : intégrer une logique, de transition **agroécologique**, de maintien d'activités favorables à l'équilibre du territoire et une réflexion sur l'évolution des filières. Il s'agit également d'assurer la vocation agricole du territoire ;
6. Viser un retour à l'équilibre des bassins en déficit quantitatif par la sobriété (point 3) et la **substitution** des prélèvements estivaux les plus impactant ;
7. En cas de projet de **stockage** ou transfert d'eau : le projet doit être combiné à d'autres actions d'économies d'eau et de changements de pratiques contribuant à l'équilibre quantitatif et aussi à la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Calendrier

- Planning des prochaines semaines concernant la feuille de route :
 1. Remontée des remarques et observations pour mi-octobre
 2. Période d'échange avec les membres de l'assemblée (**en bilatéral**) et le groupe commanditaire (jusqu'à mi-novembre)
 3. Validation en bureau de CLE en décembre
 4. Validation en CLE début 2025
 5. Validation par la préfecture de la Mayenne

Informations diverses

Les actions du SAGE Mayenne dans le cadre du mois du climat

Les interventions du SAGE Mayenne dans le cadre du mois du climat

- Journée du 19 septembre 2024 :
 - 14h-15h :
1^{ère} assemblée PTGE
SAGE Mayenne Eau
Cap 2070
 - 15h-16h : Conférence
de Mme Florence
HABETS
 - 16h-17h : Conférence
de M. Serge ZAKA

LE MOIS

DU CLIMAT

L'événement qui décarbone !

MAYENNE
ENGAGÉE POUR LE CLIMAT

Conférence

Les défis de l'adaptation au changement climatique



 **Jeudi 19** septembre 2024

 **15h à 17h**

 **Laval** (Centre Jean Monnet,
12 quai de Bootz)



L'équilibre fragile des ressources en eau en 2070

Florence Habets, hydroclimatologue et directrice de
recherche au CNRS



Les défis de l'adaptation au changement climatique

Serge Zaka, agroclimatologue

Information obligatoire auprès de
sage@lamayenne.fr

Sage
MAYENNE
Service d'accompagnement



Les interventions du SAGE Mayenne dans le cadre du mois du climat

- Soirée du 03 octobre 2024 :

- Contexte et enjeux du changement climatique et des usages de l'eau
- Exemples d'actions (bocage, cours d'eau, ...)
- Rôle de chacun pour s'adapter au CC

LE MOIS

DU CLIMAT

L'événement qui décarbone !

MAYENNE
ENGAGÉE POUR LE CLIMAT

Temps d'échanges

Changement climatique et quantités d'eau : comment s'organiser localement ?



📅 **Jeudi 3 octobre 2024**

🕒 **20h30 à 22h**

📍 **Mayenne** (Salle des Chateliers)

➔ **Entrée gratuite**

Disponibilité en eau pour nos besoins face au changement climatique
Exemples d'actions menées par les collectivités locales
Rôle possible de chaque Mayennais au quotidien

Renseignements auprès de
CPIE Mayenne :
02 43 03 79 62



Informations diverses

**Présentation de la plaquette sur les économies d'eau dans les élevages
en Mayenne**



L'EAU EN ÉLEVAGE LAITIER

» PISTES D'ÉCONOMIE

ÉCOD'EAU MAYENNE
 L'EAU EST UNE RESSOURCE RARE
 ENSEMBLE, ÉCONOMISONS-LÀ !
 WWW.ECODEAUMAYENNE.ORG

« C'EST QUAND LE PUIS EST SEC QUE L'EAU DEVIENT RICHESSE »

Au fil des années, le changement climatique se fait de plus en plus tangible et affecte directement notre environnement en entraînant une raréfaction de la ressource en eau. Bien que la sécheresse de l'été 2022 semblait exceptionnelle, elle deviendra la norme au cours des prochaines décennies.

Face à cette réalité, l'économie d'eau est devenue une nécessité pour préserver la ressource et garantir la durabilité de son utilisation. Tous les usagers de l'eau, des consommateurs aux collectivités et entreprises agroalimentaires, en passant par les élevages, doivent s'impliquer. C'est dans ce cadre d'anticipation du changement climatique et de diminution de la ressource, que la Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin versant de la Mayenne a engagé l'initiative SAGE Mayenne Eau Cap 2070, qui vise notamment à sensibiliser les principaux consommateurs d'eau à la réalisation d'actions d'économie de cette ressource.

L'élevage, qui représente une activité économique importante en Mayenne, est l'un des principaux pôles de consommation d'eau du département pendant les périodes de sécheresse. Cette activité a besoin d'eau pour l'abreuvement des animaux, pour le nettoyage des installations, et se doit de contribuer à l'effort de sobriété hydrique. En effet, moins de 5 % d'économie d'eau dans les élevages (fuites, lavages, etc.) représente une économie annuelle supérieure à 500 000 m³ d'eau. De plus, en raison des besoins simultanés d'eau potable pour les usages domestiques, les industries et l'élevage, le réseau d'eau potable peut connaître de fortes tensions estivales, à l'image de l'été 2022.

Dans un contexte où l'eau doit être considérée comme une ressource de plus en plus rare et précieuse, les économies d'eau et une meilleure gestion mènent vers une sobriété qui doit imprégner nos comportements pour un meilleur partage entre les différents besoins.

POUR EN SAVOIR + WWW.ECODEAUMAYENNE.ORG

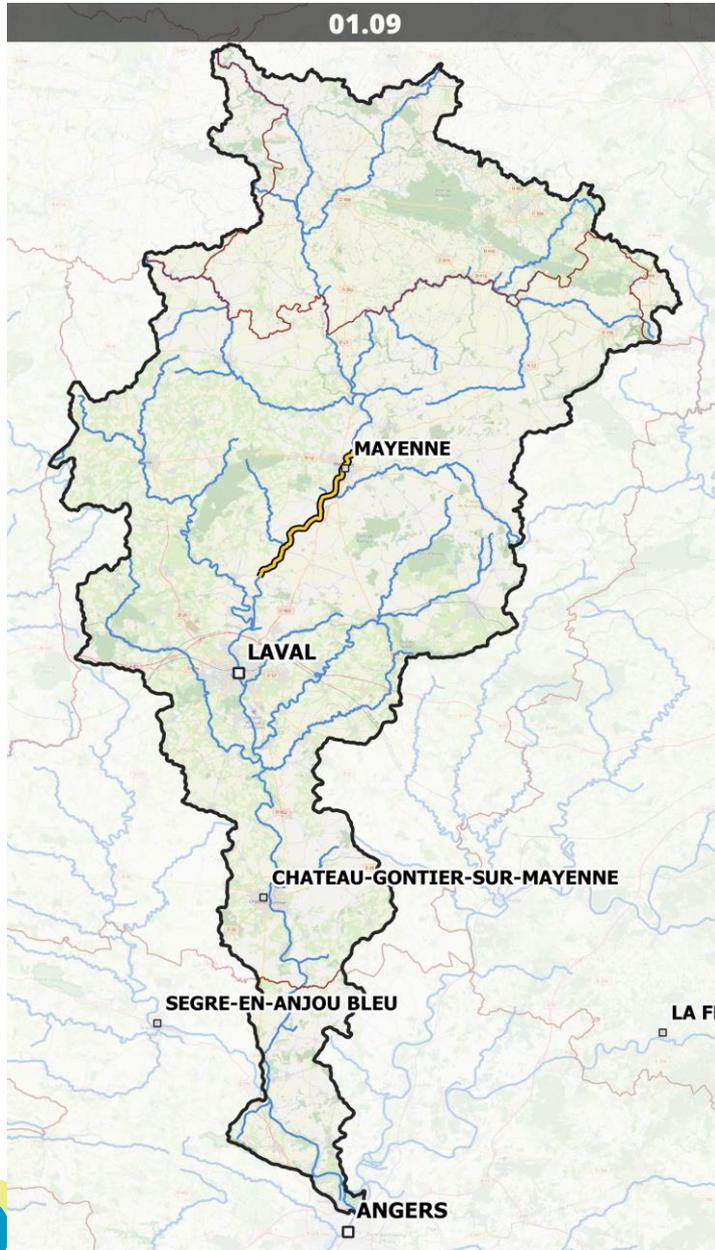


Informations diverses

Les écourues débutent !



Ecourues en Mayenne



	Septembre			Octobre		
MAYENNE	■	■	■			
SAINT BAUELLE	■	■	■			
GRENOUX	■	■	■			
LA ROCHE	■	■	■			
BOUSSARD	■	■	■			
CORÇU	■	■	■			
BAS-HAMBERT	■	■	■			
LES COMMUNES	■	■	■			
LE PORT	■	■	■			
LA NOURRIERE	■	■	■			
LA VERRERIE	■	■	■			
LA RICHARDIERE	■	■	■			
LA FOURMONDIERE SUP	■	■	■			
LA FOURMONDIERE INF	■	■	■			
MOULIN OGER	■	■	■			
L'AME	■	■	■			
LA MAIGNANNERIE	■	■	■			
BOISSEAU	■	■	■			
BELLE-POULE	■	■	■			
BOOTZ	■	■	■			
LAVAL	■	■	■			
AVESNIERES	■	■	■			
CUMONT	■	■	■			
BONNE	■	■	■			
PORT-RHINGEARD	■	■	■			
PERSIGAND	■	■	■			
BRIASSE	■	■	■			
LA BENATRE	■	■	■			
LA FOSSE	■	■	■			
LA RONGERE	■	■	■			
NEUVILLE	■	■	■			
LA ROCHE DU MAINE	■	■	■			
MIRWALT	■	■	■			
PENDU	■	■	■			
LA BAVOUZE	■	■	■			
MENIL	■	■	■			
FOURMUSSON	■	■	■			
LA JAILLE YVON	■	■	■			

Informations diverses

Attention à la Jussie aquatique !

Surveillance de la Jussie

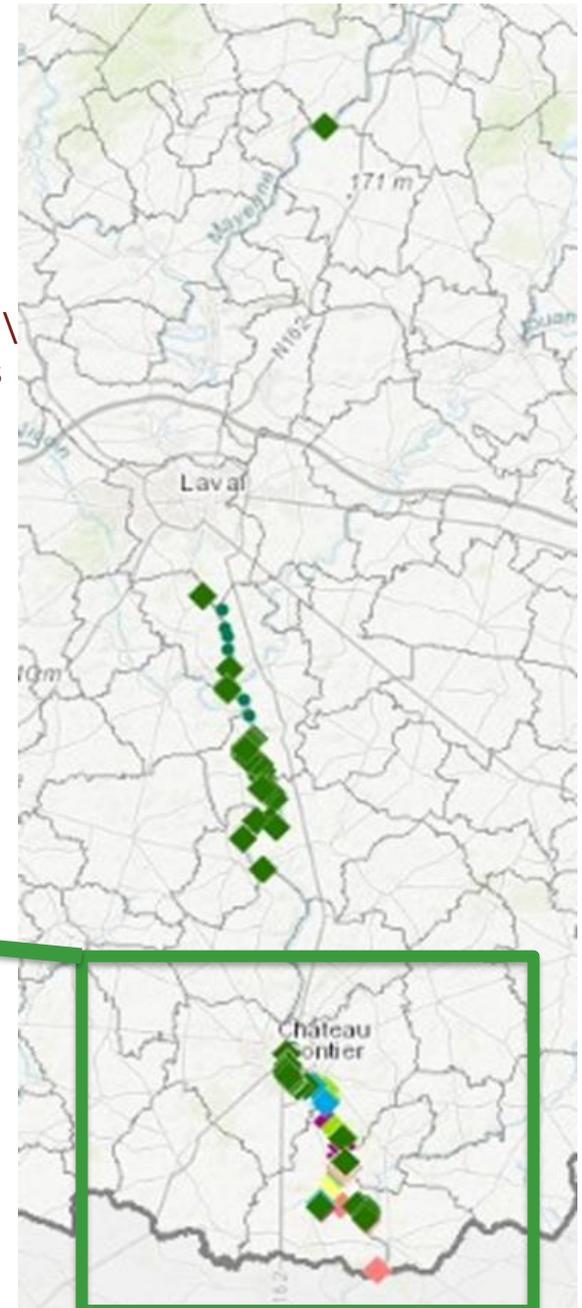
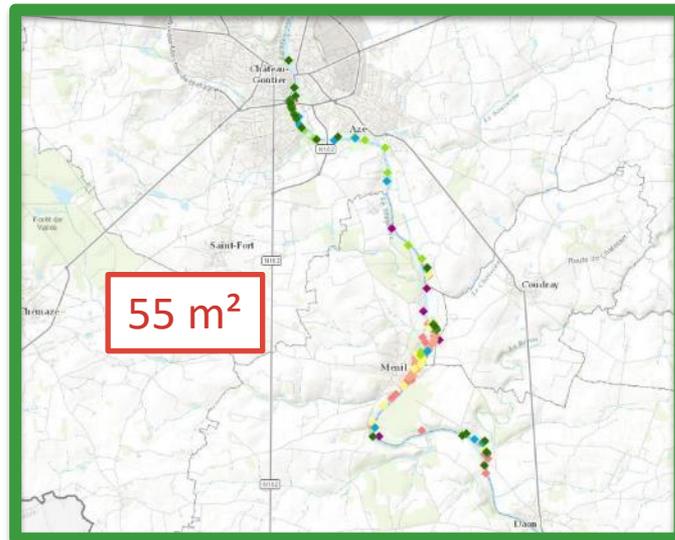
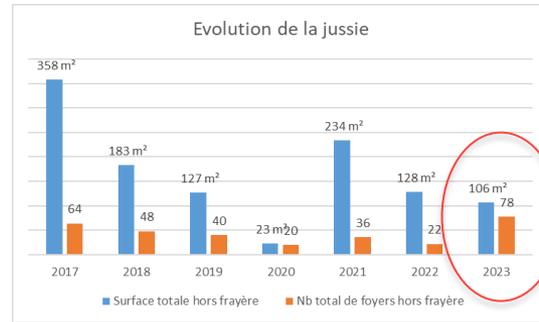
Depuis 2017 : 3 passages chaque été en canoé
sur 15 kilomètres surveillés en aval de C-Gontier



octobre 2023 : dispersion de la Jussie sur l'ensemble du linéaire DPF /!\
quelques gros foyers en amont suivi d'une multitude de brins flottants

<https://www.youtube.com/watch?v=k5mdBU4UR>

Ho



Surveillance de la Jussie

2024 : Comment surveiller 85 km de DPF ?

retour intensif en régie sur les gros foyers repérés et parcours en barge motorisée

mobilisation des sports nautiques, pêcheurs, bateaux
=> flyer existant

sensibilisation générale
=> film existant, réseaux & presse ?

Et des idées ?

Et ailleurs ?



MAI 2022

RIVIÈRE LA MAYENNE
LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES

AVIS DE RECHERCHE

Cette plante exotique envahissante a été vue sur la rivière la Mayenne.

JUSSIE RAMPANTE
Ludwigia peploides

QU'EST-CE QUE C'EST ?
La jussie rampante est une espèce exotique envahissante, importée volontairement pour décorer les bassins d'agrément. Échappée dans un milieu naturel telle que la rivière la Mayenne, cette plante aquatique se propage, perturbe les écosystèmes et gêne les activités telles que la navigation et la pêche. Il est important de limiter la prolifération grâce à une vigilance accrue et une intervention précoce d'arrachage.

SI VOUS OBSERVEZ CETTE ESPÈCE, VOUS POUVEZ ALERTE LE GESTIONNAIRE
milieux@lamayenne.fr
Le signalement doit préciser la date de l'observation, le nom de l'espèce supposée avec photos et la localisation précise.

POUR PLUS D'INFORMATIONS
especes-exotiques-envahissantes.fr

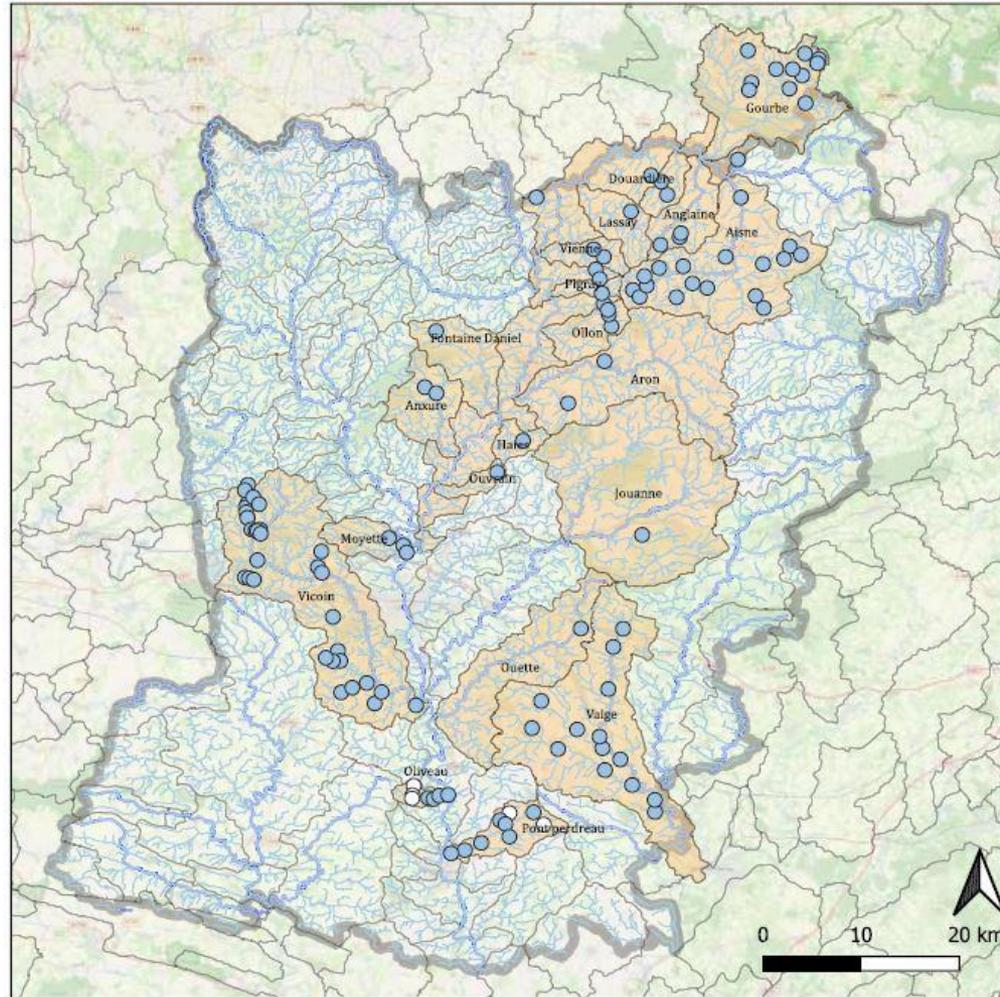
AVEC LE SOUTIEN FINANCIER

AGENCE DE L'EAU Loire-Aval
PAYS DE LA LOIRE



Informations diverses

Présentation du suivi des étiages en Mayenne

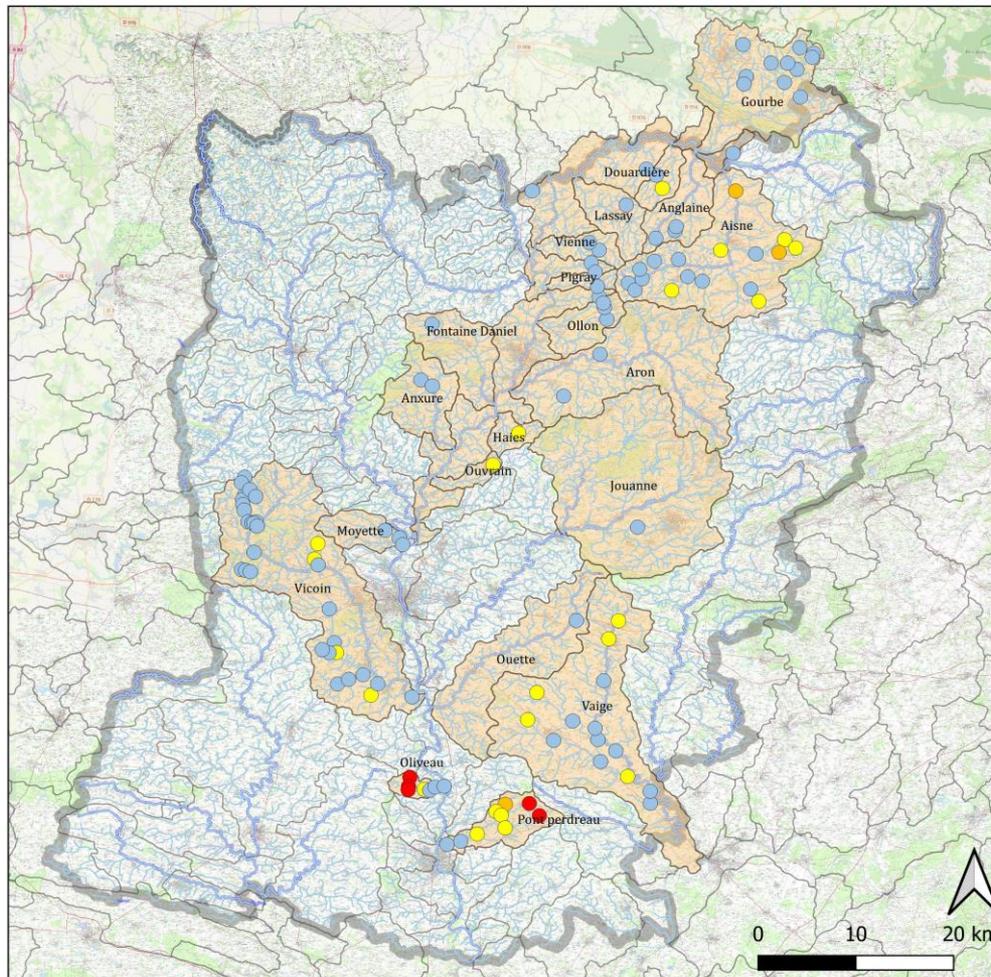


- Type d'écoulement observé [119]
- Ecoulement visible acceptable [114]
 - Ecoulement visible faible [0]
 - Ecoulement non visible [0]
 - Assec [0]
 - Absence de données [5]
 - Linéaire cours d'eau
 - Masse d'eau : surface bassin versant
 - ▬ LIMITE DEPARTEMENTS 53

Partenaires



Réalisation : FDPPMA 53, 24 Juin 2024.
Source : © OpenStreetMap; © IGN.



- Type d'écoulement observé (119)
- Ecoulement visible acceptable (89)
 - Ecoulement visible faible (22)
 - Ecoulement non visible (3)
 - Assec (5)
 - Linéaire cours d'eau
 - Masse d'eau : surface bassin versant
 - LIMITEDEPARTEMENTS53

Partenaires



Informations diverses

Présentation de l'Observatoire du SAGE Mayenne

Informations diverses

Prochain RDV du SAGE Mayenne

Proposition RDV SAGE Mayenne

- DATE : Fin octobre / début novembre 2024
- LIEU : Ferme ouverte de Thorigné d'Anjou (Demande en cours)
- SUJET Proposé : L'impact du sol dans le cycle de l'eau
- PROGRAMME :
 - Présentation de la ferme ouverte par M. Julien FORTIN (CA 49)
 - Présentation de l'impact du sol dans le cycle de l'eau (demande en cours auprès de M. DUCOMMUN)
 - Présentation du projet HUMUS (CA 49 + ALM)
 - Visite de l'exploitation agricole

Des avis ? Questions ? Proposition de compléments ? Autres idées ?

*Dossier pour avis
à destination des membres du
bureau de la CLE du SAGE
Mayenne*

ZAC de Bonchamps les Laval

Localisation du projet

Périmètre du projet



Figure 1 : Périmètre et composantes du projet

Parc Grand Ouest Périmètre

Périmètre du projet

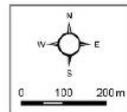
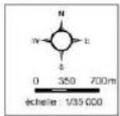
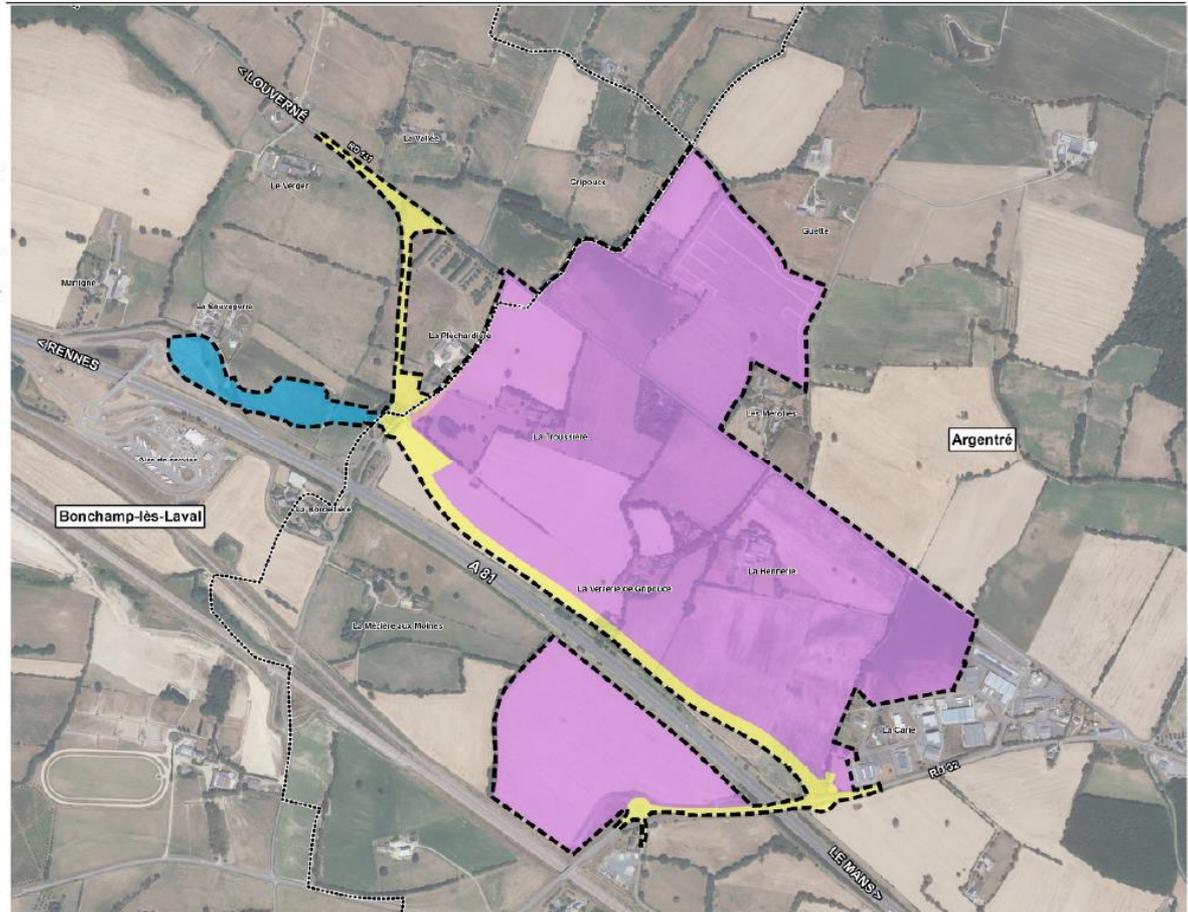
Composantes du projet

- Parc d'activités mixtes (activités agricoles et activités à vocation logistique et industrielle)

Aménagement routier

Echangeur autoroutier

Limite de commune



- Dossiers pour avis habituellement présentés au bureau de la CLE
- Consultation du bureau par mail le 22 août 2024
- 8 retours :
 - ▶ 4 favorables
 - ▶ 2 avec réserves
 - ▶ 2 défavorables

Figure 116 : Réseau hydraulique à l'échelle du site - planche 1

Réseau hydraulique à l'échelle du site

-  Zone d'étude
- Réseau hydraulique**
-  Cours d'eau temporaire
-  Cours d'eau basé
-  Ecoulement naturel
-  Fossé
-  Surface d'eau

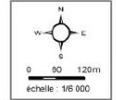
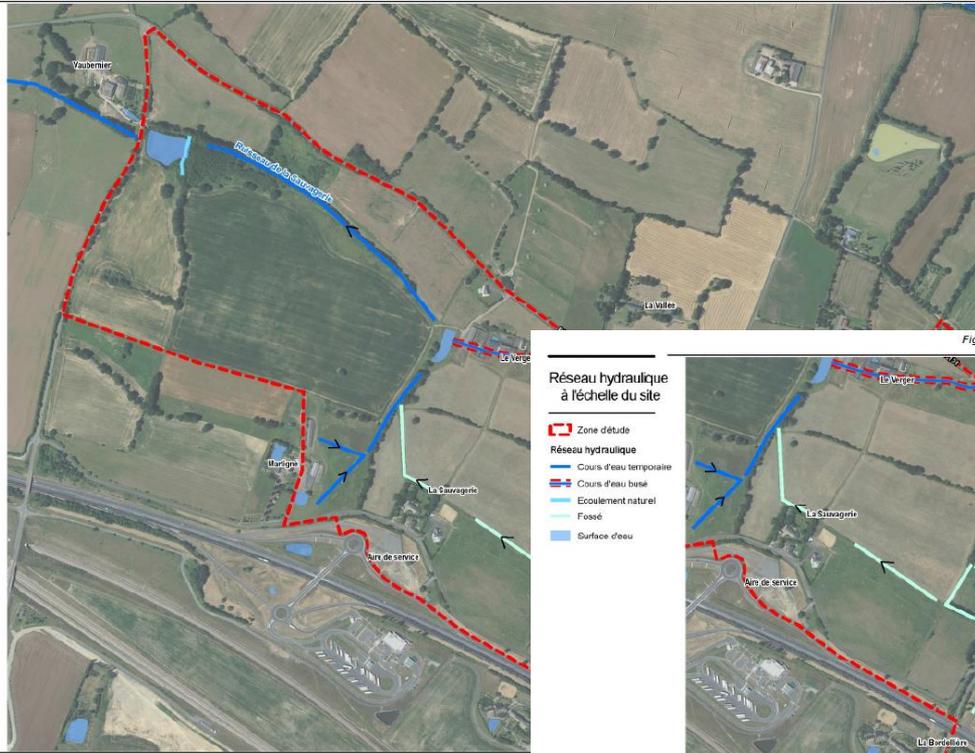


Figure 117 : Réseau hydraulique à l'échelle du site planche 2

Réseau hydraulique à l'échelle du site

-  Zone d'étude
- Réseau hydraulique**
-  Cours d'eau temporaire
-  Cours d'eau basé
-  Ecoulement naturel
-  Fossé
-  Surface d'eau

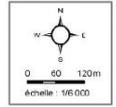
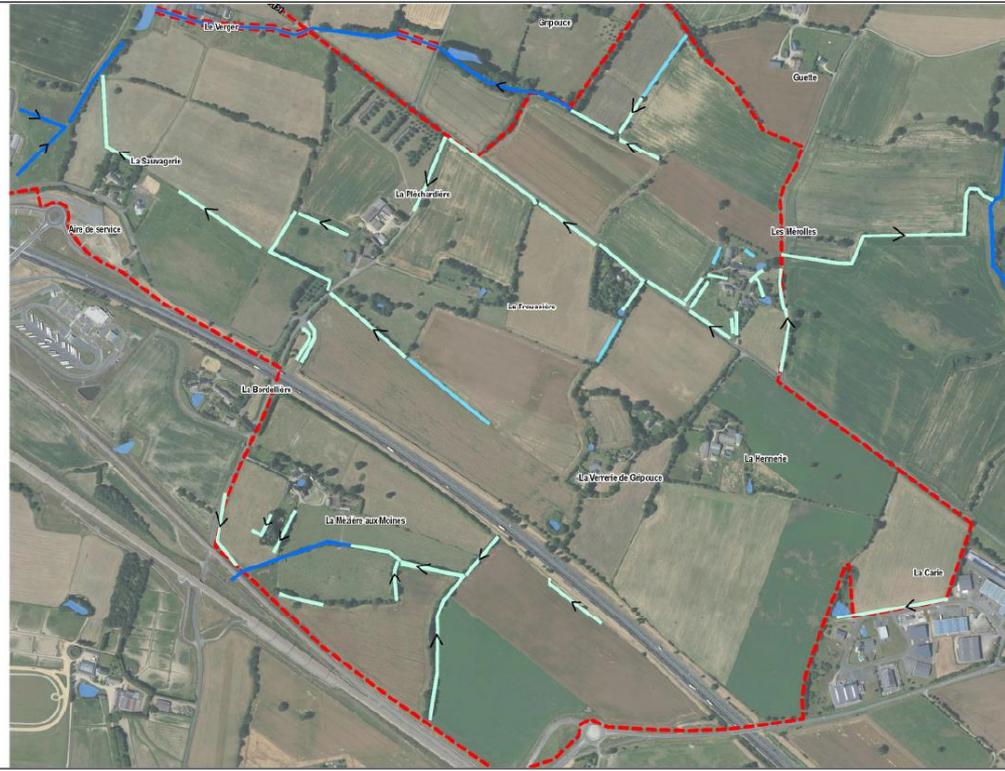


Figure 152 : Carte des zones humides réglementaires – planche 1

900 – Parc Grand Overt



Figure 153 : Carte des zones humides réglementaires – planche 2

900 – Parc Grand Overt

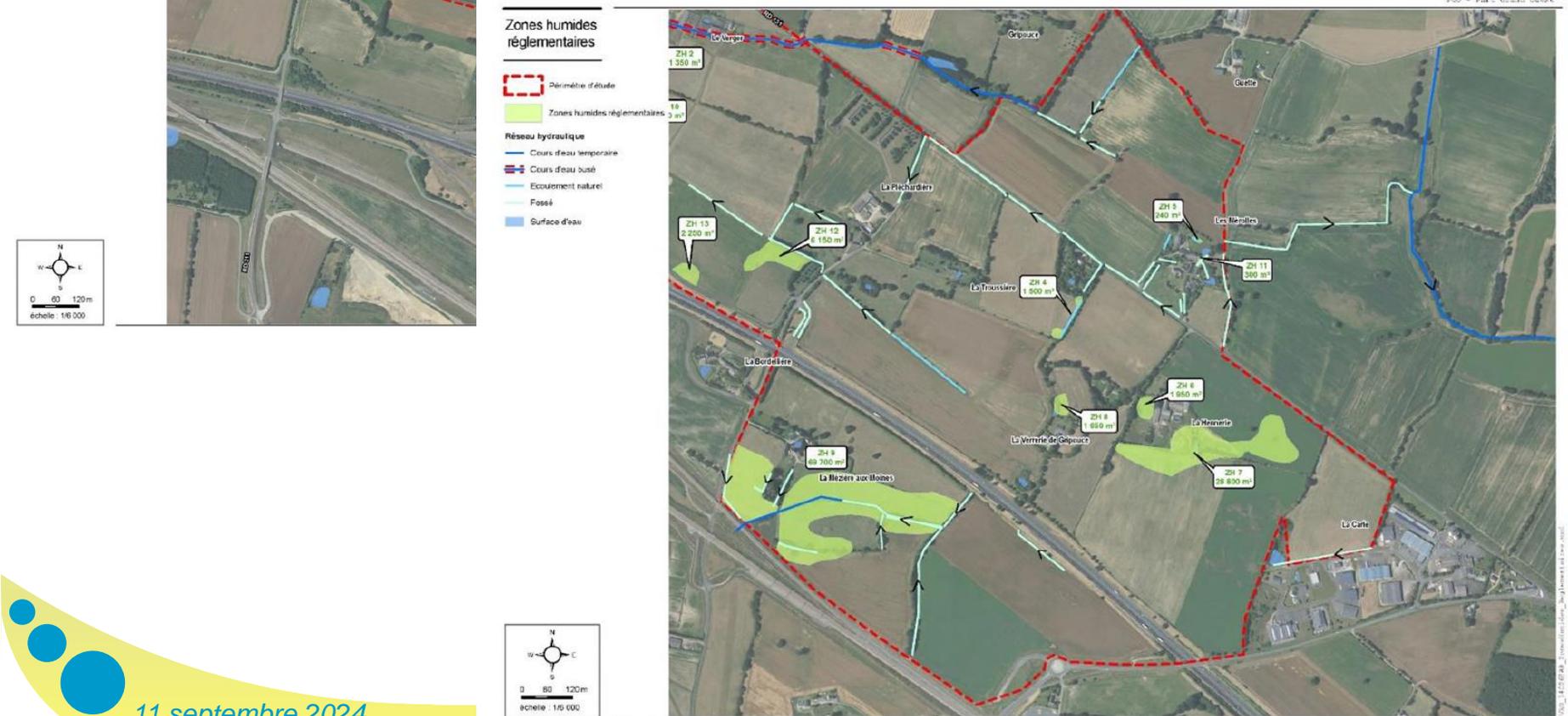


Figure 128 : Carte des captages d'eau destinés à l'alimentation en eau potable aux alentours de la zone d'étude et périmètre de protection associé

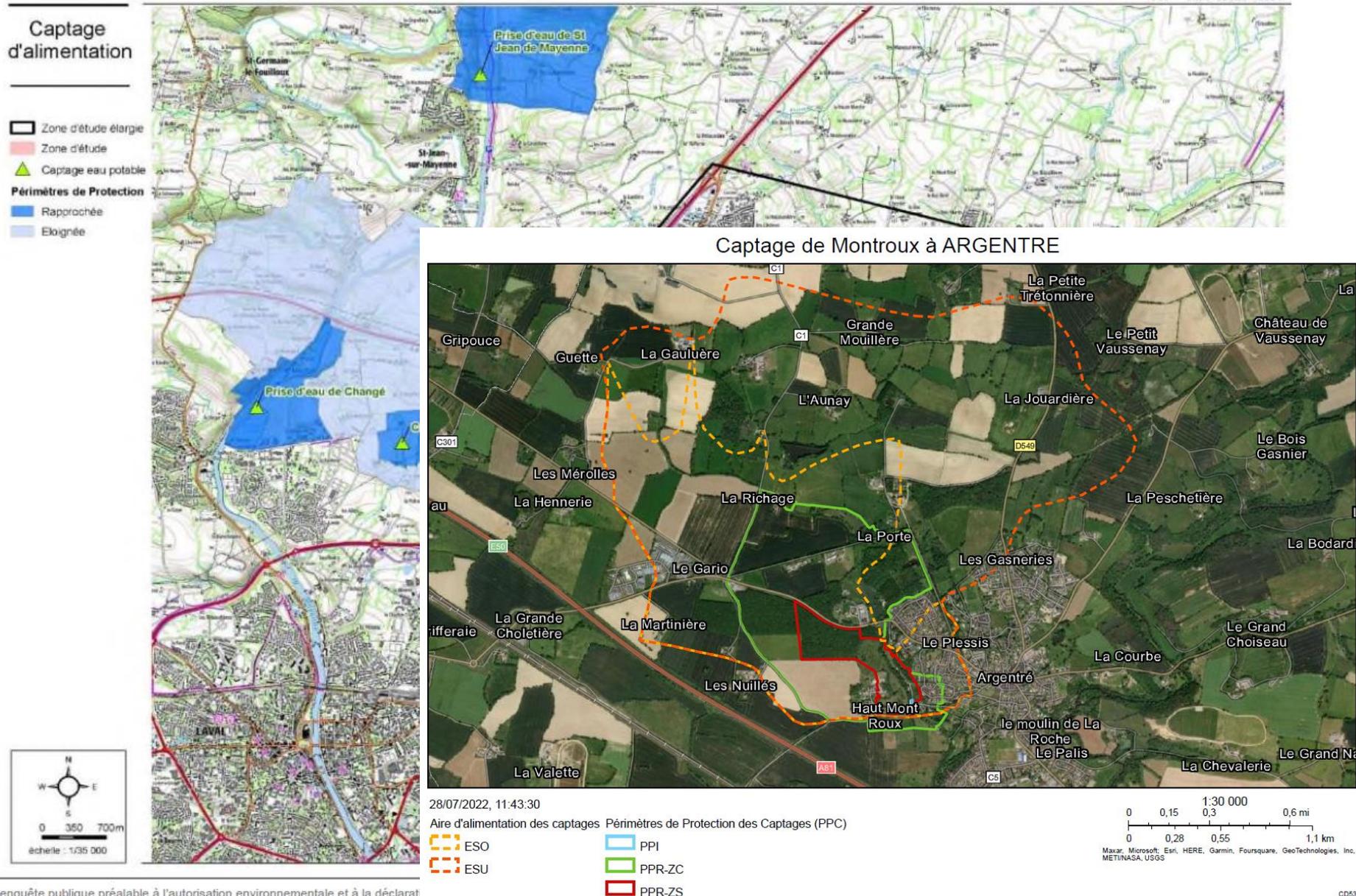


Figure 305 : Impact résiduel de l'échangeur autoroutier sur les zones humides

Parc Grand Ouest
Raccordement
à l'échangeur

 Périmètre du projet

 Zones humides réglementaires

 Zones humides impactées

 Voie verte du projet

 Voie

 Bassin eaux pluviales



Impacts sur les zones humides :

■ Points positifs :

De nombreuses zones humides évitées

Mesures de réduction pour les 2 zones humides qui sont sur le projet (n°4 et 8)

Mesure compensatoire d'une surface trois fois plus importante que la surface impactée, sur le même BV, à moins de 600m, avec la maîtrise foncière pour l'entretien.

■ Points négatifs :

Problème de détérioration possible des ZH lors de la phase de travaux. A priori pas de mesures d'évitement de ces zones humides pendant la phase de travaux.

Prise en compte de la circulation des espèces entre les zones humides ?

■ Points positifs :

De nombreuses haies évitées

Création de haies pour toutes les haies supprimées

Création d'un bosquet

■ Points négatifs :

La RD 131 coupe le maillage bocager et induit un risque pour les déplacements des mammifères terrestres, de chauve-souris, d'amphibiens et de reptiles.

Idem pour l'autoroute et la LGV.

Compatibilité avec la SAGE Mayenne :

■ Zones humides :

2A4 – Préserver les zones humides lors de projets d'aménagement = **prise en compte sauf pour les dégâts subis lors de la phase de travaux**

Point de vigilance : incidence des fossés d'eaux pluviales sur le drainage des zones humides

■ Bocage :

6B1 – Préserver les éléments paysagers

8B2 – Préserver le réseau de haies existant

■ Rejets des eaux pluviales :

7C1 – Limiter les risques de pollution liés aux pluviales : **prendre en compte l'aire d'alimentation du captage d'Argentré vers laquelle se rejettent de eaux pluviales du projet**

Point de vigilance : prendre en compte la doctrine eau pluviales Mayenne

■ Captage d'eau potable :

8A2 – mettre en place des actions localisées de restauration de la qualité de l'eau : **prendre en compte l'aire d'alimentation du captage d'Argentré**

Avis du SAGE Mayenne :

Avis favorable avec réserve proposé.

■ 2 réserves :

- Disposition 2A4 : éviter ou réduire l'impact sur les zones humides en phase chantier
- Dispositions 8A2 et 7C1 : prendre en compte l'aire d'alimentation du captage de Montroux à ARGENTRE vers laquelle se rejettent de eaux pluviales du projet

■ 2 recommandations :

- Intégrer l'impact éventuel des fossés créés sur le drainage des zones humides
- Prendre en compte la Doctrine sur la gestion des eaux pluviales en Mayenne (octobre 2023)